

# **BLOCAGE RAPPEL** **D'ASTREINTE**

Blocage de produit + apposition d'une affiche + désactivation EAN

A la demande du fournisseur COOPERATIVE FRUITIERE VAL D-ARLY et dans l'attente d'informations complémentaires, nous vous demandons de procéder au blocage et au rappel consommateur du produit ci-dessous :

Libellé	<b>Reblochon de Savoie AOP 450 g</b>
EAN 13	3 489 450 003 200
Libellé	<b>Fondant du Val d'Arly 400 g</b>
EAN 13	3 760 166 270 064
Libellé	<b>Reblochon de Savoie Fruitier AOP 450 g</b>
EAN 13	3 760 166 270 422
Libellé	<b>Reblochonnet de Savoie AOP 200 g</b>
EAN 13	3 048 277 803 122
MARQUE	Coopérative fruitière
Fournisseur (Estampille/code emb)	COOPERATIVE FRUITIERE VAL D-ARLY 73-114-001 CE
<b>DLC</b>	<b>TOUTES DATES</b>
<b>N° de lot</b>	<b>TOUS LOTS</b>

**Attention :** Par mesure de précaution, et dans le cadre de nos procédures de retrait rappel **nous procédons à la désactivation de cet EAN.**

De ce fait, le produit :

- ne passe pas en caisse
- ne peut pas être commandé et livré.

Nous vous informerons de la **réactivation** de l'EAN **ultérieurement**

Merci de suivre les instructions suivantes :

1. Retirer les produits concernés de votre linéaire
2. Isoler les produits concernés dans vos stocks et les identifier « **produits non-conformes** » dans l'attente d'informations complémentaires de notre part.
3. Apposer l'affichette ci-jointe, visible à l'accueil de votre point de vente, dans le rayon concerné et au niveau des points de retrait du Drive
4. Rembourser les clients vous ramenant les produits.

**5. Isoler les produits retournés par les clients en les identifiant « produits non-conformes ».**

Merci d'informer vos Relais des Mousquetaires et vos Bistrots du Marché.

**Nous publierons rapidement un message complémentaire pour vous communiquer le devenir des produits.**

\*Conformément à l'application des règles sanitaires et de sécurité en vigueur, le retrait et l'isolement des produits doivent être faits au plus tard dans les 4 heures qui suivent la diffusion d'un message de retrait.  
Le respect de délai de réalisation du retrait pourra être audité par un prestataire externe et vérifié lors des contrôles des services officiels.

**INFORMATION DU CONSOMMATEUR**  
**RAPPEL DE PRODUITS**

Suite à un cas de brucellose sur une vache (détecté dans le cadre du dispositif de surveillance sanitaire des cheptels de la zone dite du Bargy , Haute-Savoie), la Fromagerie Coopérative Fruitière du Val d'Arly procède aujourd'hui, à titre préventif et en accord avec les autorités sanitaires, au retrait de la vente de certaines productions de fromages.

Il s'agit des lots portant les caractéristiques suivantes :

Nature du produit : Reblochon de Savoie AOP  
Marque : Coopérative Fruitière du Val d'Arly  
Présentation : Reblochon entier



EAN 13	Lot	DLC	Grammage
3 489 450 003 200	311923	17/11/2021	450
3 489 450 003 200	311925	19/11/2021	450
3 489 450 003 200	311928	20/11/2021	450
3 489 450 003 200	311932	26/11/2021	450

Nature du produit : Fondant du Val d'Arly  
Marque : Coopérative Fruitière du Val d'Arly  
Présentation : Fromage de Savoie



EAN 13	Lot	DLC	Grammage
3 760 166 270 064	311929	13/11/2021	400
3 760 166 270 064	311932	16/11/2021	400
3 760 166 270 064	311933	17/11/2021	400
3 760 166 270 064	311935	19/11/2021	400
3 760 166 270 064	311937	21/11/2021	400

Nature du produit : Reblochon de Savoie Fruitier AOP  
Marque : Coopérative Fruitière du Val d'Arly  
Présentation : reblochon de Savoie



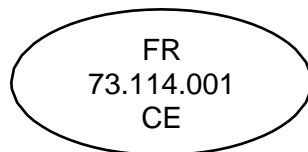
EAN 13	EAN 7	Lot	DLC	Grammage
3 760 166 270 422	2 558 667	311928	20/11/21	450

Nature du produit : Reblochonnet de Savoie AOP  
Marque : Coopérative Fruitière du Val d'Arly  
Présentation : Petit reblochon de Savoie



EAN 13	Lot	DLC	Grammage
3 048 277 803 122	311924	18/11/21	200

Estampille sanitaire :



L'ensemble des lots est retiré de la commercialisation.

Certains de ces produits ayant été commercialisés avant la mesure de retrait, il est recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant aux lots décrits ci-dessus de ne pas les consommer et de les détruire, ou de se les faire rembourser.

Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient des signes de fatigue, de la fièvre accompagnée ou non de maux de tête et/ou de douleurs, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Le délai d'incubation est en moyenne de deux à quatre semaines

La brucellose est une maladie très rare en France qui infecte principalement les ruminants domestiques (notamment les bovins) et sauvages (bouquetins,..)

Elle peut se transmettre à l'homme dans certaines conditions très particulières (ex : contact direct avec l'animal infecté ou ses sécrétions, consommation de produits frais non affinés) et se soigne à l'aide d'antibiotiques. Les fromages affinés de plus de 60 jours ou cuits au four ne présentent pas de risque. L'entreprise se tient à la disposition des consommateurs pour répondre à leurs questions au numéro de téléphone : 0800 945 235